



Déclaration liminaire FO de La Réunion CHSCT 18 FEVRIER 2020

Monsieur le Président du CHSCT de LA REUNION, Messieurs les directeurs régionaux,

Vous n'êtes pas sans ignorer les mouvements, depuis plusieurs mois, de grève, de mécontentement et d'opposition aux mesures gouvernementales dévastatrices, destructrices du Service Public :

- Nouveau réseau de proximité qui aura pour effet la concentration des services, la fermeture et/ou les fusions massives de structures, le transfert ou la privatisation de missions comme l'encaissement du numéraire par les buralistes,
- Transfert de la fiscalité douanière vers la DGFIP avec son impact négatif sur ces deux administrations et leurs agents,
- Lignes directrices de gestion,
- Création des Secrétariats Généraux Communs
- Réforme des Congés Bonifiés,
- Volonté d'extinction de la catégorie active pour les douaniers notamment, que nous considérons comme un mépris pour les risques qu'ils prennent dans l'exercice de leur métier, leurs actions et résultats souvent trop peu médiatisés, adjoint à un manque de reconnaissance,
- Disparition des CAPL de mutation avec son corollaire de gestion des personnels arbitraire et opaque,
- Impact sur les pensions de réversion, qui au lieu d'être calculée sur 50% du revenu du conjoint décédé, le serait sur 70% de l'ensemble des revenus du couple. De nombreux exemples démontrent d'ailleurs que ce système est loin d'être aussi avantageux qu'annoncé,
- Imposition d'un système de retraite par points,
- Recul évident de l'âge de la retraite,
- Rupture Conventionnelle, instaurant un dispositif de pressions hiérarchiques et de licenciements déguisés,
- ...

Nous arrêtons là, sachant pertinemment bien que vous nous opposerez qu'il s'agit de choix et d'orientations dont on ne peut vous imputer une quelconque responsabilité.

Pas responsables ?

Pour FO de La Réunion, il est trop facile de se dérober en se cachant derrière les décisions des autres.

Pour FO de La Réunion, il vous restera la responsabilité de vos décisions.

Vous, et vos successeurs, ne pourrez donc vous exonérer de votre responsabilité quant à leur impact et leurs conséquences sur vos agents. Nous savons tous que vous préparez l'avant pour qu'il n'y ait plus d'après. Nous savons tous que vous labourez le champ pour que votre successeur ait tout loisir d'y planter et d'y faire croître les mesures mortifères décidées en haut lieu.

Nous, représentants FO de La Réunion, en appelons à votre humanité, à votre respect d'autrui, quel que soit son grade, afin que vous preniez pleinement conscience des conséquences induites par vos décisions, et par vos choix d'application des mesures gouvernementales.

FO de La Réunion attire votre attention : accompagner les agents dans ces réformes ne signifie pas les accompagner vers la sortie, avec une méthode que nous pourrions qualifier « à la France Télécom ».

De plus, les agents n'attendent pas de vous des propos rassurants. Ils ne croient plus aux belles promesses ... Ils souhaitent savoir.

Ainsi, nous vous demandons dès à présent, et au plus tard pour le prochain CHSCT, une présentation des mesures et de leurs conséquences induites par ces réformes, pour chaque administration participant à ce CHSCT, avec présentation d'une fiche d'impact sur les services et agents réunionnais.

Monsieur le Président, Messieurs les directeurs régionaux, vous ne pouvez ignorer que les conditions d'exercice de vos agents se sont très largement dégradées. La souffrance au travail est réelle et nous attirons votre attention sur ses conséquences pour vos agents, tous grades confondus. Nos collègues sont à bout, et certains pourraient en arriver à des actes extrêmes.

Nous vous rappelons l'importance majeure du droit à la sécurité et à la santé dans le travail de vos agents.

De quelle nature serait votre responsabilité en cas d'accident ? Simplement morale ou également judiciaire ?

N'avez-vous pas une obligation de sécurité de résultat ?

Par ailleurs, de manière générale, nous déplorons que les Groupes de Travail servent de plus en plus souvent à faire illusion d'un dialogue social au sein des directions.

Pour exemple, lors du dernier Groupe de Travail du CHSCT de La Réunion, il a été demandé aux représentants FO de formaliser par écrit leurs questions. Pourquoi est-ce si difficile de reprendre les questions de FO dans le compte rendu ? Pourquoi demander aux seuls représentants FO cet exercice ? Comment prôner le dialogue social dans de telles conditions ?

Nous avons déjà attiré votre attention, Monsieur le Président, sur les difficultés pour les représentants FO de La Réunion, d'obtenir la parole en séance plénière.

Nous attirons à nouveau votre attention : tout ceci, adjoint notamment aux difficultés qui peuvent être rencontrées pour obtenir des autorisations syndicales dans le cadre réglementaire, pourrait s'apparenter à de l'entrave syndicale à notre rencontre.

Pour revenir aux sujets du CHSCT, nous constatons, une fois encore malheureusement, le manque d'investissement en matière d'Hygiène, de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail :

La note d'orientations ministérielles santé, sécurité et conditions de travail de 2017 rappelait notamment que les données relatives aux accidents de travail et de service constituent une source privilégiée d'informations pour la prévention des risques professionnels.

Ainsi, nous souhaitons savoir pourquoi la direction régionale des douanes et droits indirects de La Réunion s'est toujours refusée, jusqu'à présent, à présenter des tableaux de suivi, régulièrement demandés par Force Ouvrière, concernant les accidents de service et les observations figurant

sur les compte-rendus du Médecin de Prévention et de l'Inspectrice Santé et Sécurité au Travail. Pour FO de La Réunion, ce suivi des accidents (mentionnant leurs natures, conséquences, dont un éventuel arrêt de travail, et mesures prises) mais également des visites de sites (indiquant ce qui doit être fait, ce qui est réalisé : à quelle date et comment, et ce qui ne l'est pas : pourquoi?) est indispensable pour permettre à notre CHSCT de jouer pleinement son rôle.

Lors du Groupe de Travail du 27 janvier 2020, nous avons réitéré notre demande de réalisation de ces tableaux par toutes les administrations participant à ce CHSCT.

Un suivi des préconisations effectuées à l'occasion de visites de sites par une délégation du CHSCT ne devrait-il pas également être effectué ?

Monsieur le Président, allez-vous enfin y répondre favorablement de manière pleine et entière, en demandant, à partir de la prochaine séance plénière, la présentation de ces tableaux récapitulatifs par toutes les administrations?

Nous souhaitons que, faute de mieux, les tableaux reprennent les événements et visites de sites à partir de 2018, voire antérieurement pour les sites qui n'auraient pas été visités depuis.

Monsieur le Président, validez-vous cette demande ?

La note d'orientations ministérielles santé, sécurité et conditions de travail de 2017 rappelait également que les déclarations d'accident de travail, de service ou de maladie professionnelle doivent être transmises au CHSCT parallèlement à l'instruction par les services RH afin que l'instance puisse, en tant que de besoin, exercer son droit d'enquête et analyser, au plus près de l'événement, le ou les faits générateurs puis proposer des mesures de prévention de nature à éviter la reproduction de la situation.

Monsieur le Président, allez-vous veiller à ce que cela soit fait ? Car, trois ans après, force est de constater que cette note n'est pas appliquée :

Les membres du CHSCT ne sont apparemment pas informés des accidents de service ou de travail parallèlement à l'instruction par les services RH, mais après de nombreux mois, ce qui ne peut permettre une réactivité de l'instance. Le même constat est fait pour les fiches de signalement. Quant aux déclarations de maladie professionnelles, le CHSCT de La Réunion n'en a pas connaissance.

Monsieur le Président, trouvez-vous normal que les membres du CHSCT de La Réunion soient informés, plus de six mois après l'événement, d'une déclaration d'accident de travail, avec comme seules informations :

- lieu de l'accident : « lieu de travail », sans indication du service concerné
- Causes : aucune information mentionnée,
- Conséquences : « mal être au travail ».

Monsieur le Président, trouvez-vous normal que les membres du CHSCT de La Réunion soient informés lors du Groupe de Travail de fin janvier 2020 d'un accident survenu le 3 avril 2019... soit 10 mois après ?

Monsieur le Président, nous demandons votre intervention pour que cette Omerta cesse. Il en va du respect pour le rôle et l'action des membres du CHSCT, mais également de ses agents.

Les séances plénières du CHSCT de La Réunion ne sont pas en reste :

Si une note d'orientation ministérielle est présentée annuellement, il n'en est jamais réalisé de bilan.

Ainsi, quel enseignement en tirer, si aucun bilan de ce qui a été réalisé ou non, et dans ce cas pourquoi, n'est présenté ?

Nous avons été informés que la note d'orientation 2020 serait présentée lors de la prochaine séance plénière. Nous espérons que cette année, notre demande de présentation d'un tel bilan ne reste pas, cette fois, lettre morte.

Ainsi, acceptez-vous, Monsieur le Président, qu'un tel bilan concernant la note d'orientation de 2019 soit présenté au prochain CHSCT et préalablement à la présentation de la note d'orientation 2020 ?

Dans le cadre du suivi de l'action du CHSCT de La Réunion, Force Ouvrière de La Réunion a également demandé que soit présenté, lors du premier CHSCT, un bilan du budget de l'année N-1. Ce bilan permettrait d'avoir une vision globale, annuelle et finalisée des actions financées ou non par le CHSCT de La Réunion. Monsieur le Président, pourquoi ce bilan n'est-il pas présenté ?

Par ailleurs, est-il besoin de rappeler que l'employeur se doit de tout mettre en œuvre pour veiller à la santé, la sécurité, l'hygiène et aux conditions de travail de ses employés ?

Monsieur le Président, Monsieur le directeur des douanes et droits indirects de La Réunion, pourquoi le risque routier sur le site des douanes de St Pierre perdure-t-il depuis de nombreuses années ? Faut-il attendre un accident ?

Nous vous rappelons également les événements « gilets jaunes » sur le site des douanes du Port, leur impact psychologique sur les agents qui ont échappé au pire, et leur supplique de remplacer le bareaudage aux fenêtres par des volets roulants métalliques. Qu'advierait-il en cas d'intrusion ? Comment le risque attentat est-il traité par les administrations siégeant dans ce CHSCT ? Faut-il attendre là aussi que le pire arrive ?

Nous avons réitéré notre demande de réalisation d'exercices évacuation dans ce cadre, comme cela se fait régulièrement pour le risque incendie.

Concernant le risque de transmission de maladies infectieuses, nous prendrons l'exemple du Coronavirus, désormais appelé COVID-19, dont le nombre de victimes ne cesse de croître.

Une note de la direction régionale des douanes de La Réunion, en date du 28 janvier, indiquait que, pour les vols en provenance de pays par lesquels certains voyageurs venant de Chine ont transité « il n'y a pas lieu de porter le masque, à l'exception du cas où la personne contrôlée indiquerait spontanément qu'elle est partie de Chine ou y a fait un transit ou que des indices le laissent supposer ». Croyez-vous que vues les circonstances, un voyageur indiquerait spontanément sa provenance de Chine ou un transit ? Combien de temps prendrait la découverte d'éventuels indices ?

Compte tenu de la dangerosité de ce virus, de la possibilité qu'il y ait des personnes infectées asymptomatiques et de l'inconnu quant aux modes de transmissions (objets contaminés, distance à

respecter entre deux individus pour éviter une éventuelle contamination par postillon) nous sommes étonnés de ces propos rassurants. Par ailleurs, si les services ont été dotés de masques FFP2, pourquoi est-il mis également à disposition des masques FFP1 qui ne les protègent nullement ? Cela ne crée-t-il pas un risque pour les agents ?

Enfin, un protocole a-t-il été mis en place afin que les agents des douanes soient informés suffisamment en amont de l'arrivée à La Réunion de voyageurs susceptibles d'être potentiellement contaminés ?

Pour finir, nous nous interrogeons sur le risque amiante à La Réunion :

Le site des douanes et droits indirects de St Pierre est-il exempt d'amiante ?

Quelles sont les mesures de surveillance mises en place au Centre de Dédouanement Postal de St Denis concernant l'amiante en état dégradé ?

Nous pourrions continuer longtemps à soulever les problématiques. Mais vous le constatez, Monsieur le Président, Messieurs les directeurs régionaux : beaucoup de choses restent à faire, y compris un investissement plein et entier de chacun d'entre vous, pour l'Hygiène, la Santé, la Sécurité et les Conditions de Travail de vos agents.

Force Ouvrière a démontré de tous temps sa volonté et sa capacité à œuvrer pour un dialogue social constructif. Mais encore faut-il avoir un interlocuteur dans le même état d'esprit.

En ce début d'année, nous avons un rêve, celui que vous, Monsieur le Président, Messieurs les directeurs régionaux, vous investissiez enfin pleinement dans l'Hygiène, la Santé, la Sécurité et les Conditions de Travail de vos agents, et que vous fassiez preuve d'humanité.

Les représentants FO en CHSCT :

G.JUSTOME (Titulaire/DRFIP) F. SAMAIN (Suppléante/Douane)